L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 31 JANVIER 1883. 56me Année.

Dufour, Bonnet & Cie., Propriétaires-Éditeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS,

MERCREDI, 31 JANVIER 1883.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Le traité de réciprocité entre le Mexique et les Etats-Unis.

On sait que, le 6 août dernier, le général Grant et M. Trescot ont été nommés, par le Président Arthur, commissaires, chargés de négocier, au nom des Etats-Unis, un traité commercial entre notre république et celle du Mexique. Depuis lors, de longues conférences ont eu lieu entre le général et M. Romero, envoyé du Mexique à Washington. Après bien des pourparlers, il a été rédigé une série d'articles, acceptés d'abord par M. Romero, puis approuvés par le gouvernement Mexicain. Ce n'est plus actuellement qu'une affaire d'adoption par le Sénat de Washington.

Si l'on s'en rapporte au texte même, ce traité est un essai que font les deux républiques; elles établissent entr'elles un régime de libre échange, durant une période limitée, et s'appliquant à certain nombre d'articles déterminés à l'avance.

Au bout de six années, chacune des deux parties contractantes reprendra sa liberté, et, d'un commun accord, ou renouvellera, étendra, ou abrégera le traité.

Le résultat obtenu alors dirigera la conduite des deux gouvernements.

Pour se rendre bien compte du désir que l'on éprouve au Nord de conclure un traité de cette nature avec le Mexique, il faut savoir que ce pays ne reconnaît l'entrée en franchise de presqu'aucune marchandise. Tout article importé y est frappé d'un droit, quelquefois exorbitant. Il y avait, jadis, une liste d'articles exempts de droits; elle a été supprimée.

L'importation des machines, surtout, a été frappée d'une taxe presque prohibitive; et, plus tard encore, deux autres lois du Congrès mexicain sont venues ajouter aux charges précédentes un nouveau droit additionnel de 2 pour cent.

C'est le désir,—disons le besoin—de placer ses machines au Mexique, qui pousse le Nord à la conclusion de ce traité. Aussi les produits des Etats-Unis, surtout les produits manufacturés, occupent-ils la première place; ils tiennent la tête de colonne dans la liste des articles qui doivent entrer en franchise dans la république mexicaine. Ces articles sont au nombre de soixante-dix-huit, dont quatre ou cinq seulement jouissaient de l'exemption de droits : les charrues, la houille, le mercure, les briques. Tout le reste—machines, appareils de toute sorte servant aux industries manufacturières, minières et agricoles, outils, instruments en fer, en cuivre, en acier, en bois, à l'usage des artisans; ustensiles de cuisine, poêles de toute nature et de toute grandeur—est bien nettement spécifié comme étant affranchi de tout droit. C'est là un bénéfice énorme pour la république américaine qui trouve tout un grand marché nouveau, s'ouvrant dans des conditions privilégiées, à toutes ses industries du Nord.

Et maintenant que reçoit en retour le Mexique? Jusqu'ici, il avait la libre entrée de 28 articles; le nombre s'en élève actuellement à 38. La différence ne paraît pas grande pour lui, et l'on ne voit guère ce qu'il y peut gagner, si quelques uns des huit ou dix autres, pour lesquelles on lui offre l'entrée libre, ne doivent pas lui donner une forte compensation. Dans ce nombre, nous trouvons le bœuf, les *mélasses*, le miel, le tabac, le *sucre*. Nous soulignons à dessein les mélasses et le sucre.

Franchement, si le Mexique n'apercevait pas, dans le traité, le moyen de développer chez lui au moins une grande industrie nouvelle, devant devenir pour lui une source de fortune, il ferait, en le signant, un véritable métier de dupe.

Cette industrie, c'est évidemment la culture de la canne; personne ne le nie, et c'est l'appât que lui ont, en effet, tendu les Etats-Unis pour le faire mordre à l'hameçon.

Le traité, au premier abord, n'a rien de bien effrayant, si l'on en croit ses auteurs. Sans doute, avouent-ils, le sol du Mexique est éminemment propre à la culture de la canne, mais le pays est si accidenté; il possède si peu de voies de communication et de transport à bon marché, qu'il ne peut, avant longtemps, faire une bien rude concurrence à l'industrie sucrière de la Louisiane; or, ajoutent-ils, le traité n'a qu'une durée de six ans; il lui est donc matériellement impossible d'avoir la moindre conséquence funeste aux planteurs de cet Etat; ils s'alarment sans raison.

Il y a du vrai, beaucoup de vrai, dans ce que disent ici les auteurs et les partisans du traité; et c'est là précisément qu'est le danger.

Qu'on se rappelle le traité Hawaien; rien de si innocent au premier abord. On ne s'est aperçu de ses effets que six ans après sa mise en vigueur; et, si ceux qui en profitaient, avaient montré plus de modération, plus de prudence, si, sachant la fraude, qui s'opérait à sa faveur, ils ne s'étaient pas trop hâtés de transporter aux îles Sandwich les raffineries du Far West, et n'avaient pas blessé les intérêts de celles de l'Est et de la Nouvelle-Angleterre, on n'eût pas jeté si tôt les hauts cris, on n'eût pas songé à dénoncer le traité, douze mois à l'avance; il était par là même, renouvelé pour une période de sept ans. Le mal aurait pu se développer alors outre mesure; c'était peut-être l'arrêt de mort de notre industrie sucrière.

N'en doutons pas; il en sera absolument de même du traité mexicain, s'il passe au Sénat. Ses commencements seront fort innocents; le Mexique fera peu de sucre, et l'on s'écrierait, avec une série de raison apparente, en s'adressant à la Louisiane : "Vous voyez bien que vous vous effrayiez à tort."

Mais, encouragés, stimulés par les fabricants du Nord, nos voisins doubleront, tripleront bientôt leur fabrication; les machines du Nord, introduites chez eux en franchise, les y aideront. Qui sait si l'on ne viendra pas jusque chez nous nous enlever nos meilleurs ingénieurs, nos meilleurs conducteurs de travaux!

Cette fois-ci, probablement, ce ne sera pas l'ours qui sera pris au piège